



Vente d une maison en indivision.

Par **mimicarca**, le **01/02/2011** à **09:46**

Bonjour, mon frere et moi possedons 1 maison en indivision ma mere y vit, en a l usufruit. pour payer la maison de retraite de cette derniere, je pensais pouvoir vendre cette maison, mon frere ne le souhaite pas. puis je avancer l argent de la maison de retraite et le "recuperer" le jour ou la vente se fera, comment, ai je besoin de l autorisation de mon frere, merci.

Par **mimi493**, le **01/02/2011** à **10:25**

Il suffit de faire un pret à votre mère (devant notaire avec déclaration aux impôts) et au décès de votre mère, vous présenterez la créance